

**Monsieur Nicolas Hulot**

Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint Germain  
75007 Paris

Paris, le 29 janvier 2018

**Objet : Demande d'audience au sujet de la décision rendue par le Conseil d'État annulant l'arrêté du 3 mai 2017 mettant fin à la captivité des cétacés en France.**

Monsieur le Ministre,

Nos organisations non gouvernementales l'association C'EST ASSEZ !, la fondation Droit animal, éthique et sciences (LFDA) et l'association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS), accompagnées de la fondation Assistance aux animaux, la fondation Brigitte Bardot, la fondation 30 millions d'amis et l'association Code Animal, déplorent l'annulation par le Conseil d'État de l'arrêté du 3 mai 2017 qui mettait fin, à terme, à la captivité des cétacés.

Le 29 janvier, le Conseil d'État a fondé sa décision sur le fait que « l'arrêté attaqué a été pris au terme d'une procédure irrégulière ». Les consultations préalables avaient porté sur une première version qui a été ultérieurement modifiée par Madame la ministre Ségolène Royal, en sorte que la seconde version ajoutait à la première l'interdiction de la reproduction des dauphins. Il y a eu là un vice de procédure sur quoi s'est fondé l'argumentaire des delphinariums.

Le 2 août 2017, vous avez déclaré sur France Inter « *je ne suis pas favorable à la captivité des animaux, pas favorable avec l'idée que l'on fasse du spectacle avec cette activité là* ». Nous comptons beaucoup sur la force de cette déclaration, qui nous conforte dans nos engagements.

De son côté le Conseil national pour la protection de la nature et le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques avaient répondu favorablement à la consultation : « *Le CNPN salue ce projet d'arrêté qui constitue un progrès sur le chemin menant à l'abandon de toute captivité et donne un avis favorable à l'unanimité.* »

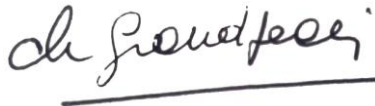
En conséquence, nous avons l'honneur de solliciter une audience afin d'envisager avec vous la stratégie qui permettrait de mettre en œuvre un nouveau texte mettant fin à la captivité des cétacés.

... / ...

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, et nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Association C'EST ASSEZ !**

Christine Grandjean  
Présidente



**Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences**

Pr Jean-Claude Nouët  
Vice-président, président d'honneur



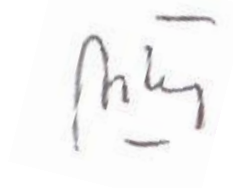
**Association pour la protection  
des animaux sauvages**

Madline Reynaud  
Directrice



**Fondation Assistance aux Animaux**

Arlette Alessandri  
Présidente



**Fondation Brigitte Bardot**

Christophe Marie  
Directeur Pôle Protection Animale  
Porte-parole de la Fondation Brigitte Bardot



**Fondation 30 millions d'amis**

Reha Hutin  
Présidente



**Association Code Animal**

Franck Schrafstetter  
Président

